



Atelier du 5 décembre 2007 organisé dans le cadre du programme
EPEE – Note de synthèse

Action des entreprises et des industriels du bâtiment

Problèmes, bonnes pratiques, propositions d'action

Remarque – *Les éléments signalés dans cette note ne prétendent pas faire l'unanimité parmi les participants, mais établir une liste des constats et propositions faits lors de l'atelier afin d'améliorer la contribution des entreprises et des professionnels du bâtiment à la lutte contre la précarité énergétique. Les propositions sont classées par type d'acteurs et par axe de travail, mais peuvent en fait concerner plusieurs catégories. De nombreuses propositions concernent également les évolutions du cadre institutionnel nécessaires à favoriser l'engagement des filières et des entreprises.*

A. DIFFICULTES ET PROBLEMES RENCONTRES

- 1. Connaissance insuffisante des situations** – Une grande partie des foyers en situation de précarité énergétique demeure « invisible », notamment en zone rurale. La complexité du phénomène (les causes économiques et sociales se combinent avec les caractéristiques du bâti) rend difficile sa caractérisation nationale et locale.
- 2. Absence de politique nationale coordonnée et de cadre spécifique d'action** – Même si des expériences locales prometteuses sont déjà menées, mettant en œuvre et coordonnant sur le terrain des actions relevant de différents ministères de tutelle, seuls un cadre unifié et des réglementations obligatoires pourront, à terme, permettre d'attaquer à la fois le volume des émissions de GES dans le bâti et les situations de précarité énergétique à vaste échelle. Cette absence a également des répercussions sur la capacité à mettre en œuvre des mécanismes de financement publics et privés adaptés.
- 3. Réticences des professionnels : conditions de vie des foyers** – Les artisans amenés à intervenir dans des foyers en situation de précarité sans médiation sociale sont souvent rebutés, voire choqués, par les conditions de vie des personnes et refusent d'intervenir dans des logements extrêmement dégradés.
- 4. Réticences des professionnels : fiabilité et solvabilité** – Les artisans refusent souvent d'intervenir dans des foyers dans lesquels les démarches préalables aux travaux, ainsi que le règlement des factures sont soumis à des risques importants.

5. **Absence relative des industriels et distributeurs** – Ceux-ci ne sont pas en contact avec les publics précaires, et leurs métiers principaux ne les portent pas spontanément à construire une action dédiée à la précarité énergétique.
6. **Morcellement des dispositifs de financement** – Le temps passé à la sollicitation pour obtenir du financement est parfois plus important que la ressource dégagée. Les nombreuses sources de financement à solliciter rebutent souvent les familles.
7. **Faiblesse des réglementations thermiques** – En Angleterre, il est dorénavant impossible de relouer un logement sans mettre à niveau l'installation électrique. Des réglementations de ce type sont nécessaires pour atteindre le facteur 4.

B. CONNAITRE LA SITUATION ET CONSTRUIRE DES PROCESSUS-TYPES

1. **Mener une étude fondamentale multicritère** – L'adoption d'une définition cohérente qui s'appuierait sur une étude statistique du phénomène permettrait d'une part, des comparaisons internationales efficaces et cohérentes et d'autre part une description des situations fondées sur les causes du phénomène. Cette étude devrait être précédée de plusieurs études-pilotes et cela permettra de mieux adapter les actions.
2. **Créer un observatoire permanent** – L'Ademe est en train d'étudier la faisabilité d'un observatoire sur les questions d'énergie, de solidarité et de logement. Celui-ci sera chargé de suivre l'analyse de la situation dans le temps et de regrouper les enquêtes qualitatives disponibles.
3. **Créer un processus-type d'évaluation et de planification** – L'existence d'un cadre homogène de diagnostic (semblable sous certains aspects au contrôle technique automobile) permettrait de poser des priorités et d'ordonner les travaux de façon successive, pour les ménages « classiques » comme pour les foyers précaires, tout en tenant compte des priorités exprimées par les foyers. Cela peut parfois consister à installer des équipements de chauffage, notamment en milieu rural, et donc d'ouvrir l'accès à la consommation. Le projet « Energissime », porté par le Club de l'Amélioration de l'Habitat, devrait y contribuer. Il pourrait intégrer un volet spécifique aux questions de précarité énergétique. Cette nécessité a été reconnue par l'ensemble des acteurs.
4. **Travailler en filière** – Afin d'éviter les phénomènes de « chaînon manquant ».
5. **Cibler actions et publics prioritaires** – La meilleure connaissance des publics, ainsi que la définition de processus-types, permettra de désigner les priorités en matière d'action publique et de réalisation des travaux. Elle permettra également de développer les intermédiations sociales nécessaires pour toucher les publics très sociaux. Des opérations pilotes ont également été menées à Reims et à Troyes à partir de relevés thermographiques aériens, permettant de s'adresser directement aux occupants des immeubles dont les déperditions sont les plus importantes et de proposer les solutions existantes.
6. **Développer une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique** – Les associations ont élaboré le savoir-faire nécessaire pour interpréter l'analyse technique des professionnels en fonction des besoins et demandes des ménages, pour dégager les priorités en fonction de budgets restreints, pour planifier l'ordre des interventions dans le temps et pour effectuer la médiation entre ménages, travailleurs sociaux et artisans. Cela permet d'intégrer la question énergétique aux démarches d'appropriation du logement, en tenant compte des modes de vie et de l'optimisation générale de l'utilisation des logements, c'est-à-dire en établissant des « diagnostics thermiques partagés ». Une étude montre que cette assistance a d'ores et déjà un impact en termes d'amélioration énergétique. Elle peut également passer par le renforcement des capacités techniques des ménages.

7. **Développer les convergences entre acteurs** – Le processus du « Grenelle » a montré que l'action contre la précarité énergétique ne pouvait progresser que si l'ensemble des acteurs industriels, financiers, publics et associatifs se concertait pour élaborer des propositions communes. Pour cela, RAPPEL, le programme EPEE, le Club de l'Amélioration de l'Habitat, etc. sont autant de lieux de rencontre indispensables.
8. **Fédérer les associations du secteur** – Au-delà des regroupements déjà existants, fédérer d'une façon ou d'une autre les associations œuvrant en faveur de l'amélioration du logement des plus démunis, permettrait de constituer un acteur de référence dans le débat public sur la précarité énergétique. Elle participerait, en outre, à la reconnaissance du rôle du travail social.
9. **Développer des aides spécifiques de l'ANAH** – Des dispositifs adaptés aux situations de précarité énergétique pourraient être développés sur la base de l'expérience acquise (aides aux personnes handicapées et/ou nécessitant des adaptations spécifiques). Cela pourrait également conduire à revoir les modalités d'aide à l'autoréhabilitation de l'ANAH, de façon à éviter de favoriser les aides « classiques » de l'ANAH à leur détriment, en limitant les effets induits par l'absence de dérogation au taux normal de TVA.

C. AMELIORER L'ACCES DES ARTISANS AU MARCHÉ SPECIFIQUE DE LA PRECARITE

1. **Priorité à la formation** – L'insuffisance de la formation technique en matière de compétence énergétique a été soulignée par toutes les parties lors du Grenelle. La formation peut également concerner des aspects sociaux pour les professionnels ou les rudiments techniques pour les travailleurs sociaux.
2. **Développer l'intermédiation sociale et technique** – Ceci entre les familles, les acteurs sociaux et les artisans, de façon à ce que ceux-ci surmontent les réticences à intervenir en milieu très social, et afin d'éviter les échecs qui découragent familles, structures accompagnatrices et professionnels.
3. **Articuler autoréhabilitation et artisanat : encadrer les ménages** – Les artisans peuvent encadrer techniquement tout ou partie de ces chantiers chez les personnes en situation de précarité après que la médiation sociale ait été assurée par les opérateurs associatifs et/ou sociaux.
4. **Articuler autoréhabilitation et artisanat : susciter l'autoréhabilitation** – Les artisans peuvent indiquer aux travailleurs sociaux les cas dans lesquels ils ne peuvent pas réaliser les travaux (non finançables) pour cause de très faible solvabilité.
5. **Impliquer les artisans des territoires de façon prioritaire** – En particulier en développant des passerelles avec le monde associatif local.
6. **Impliquer le réseau des artisans** – Afin que ceux-ci soient prescripteurs de solutions énergétiques globales, en utilisant à la fois les syndicats professionnels et le réseau des distributeurs. Les artisans peuvent également être impliqués à titre d'experts a priori ou a posteriori dans le cas de travaux réalisés par les occupants.
7. **Développer le nombre des plateformes de services** – Ceci notamment afin de permettre la réalisation rapide des petits travaux, de respecter les procédures de marchés publics et de limiter la concurrence déloyale des Emplois Service. Cela peut prendre la forme de groupements d'employeurs et nécessiter la création de structures ad hoc puisque la CAPEB n'a pas pour mission de développer des interfaces commerciales. Ce pourrait être une plateforme téléphonique, à l'image de Pléiades services, qui centralise les demandes et répartit les chantiers aux différents artisans, ce qui faciliterait grandement la recherche d'artisans.

8. **Améliorer la lisibilité des listes d'artisans prêts à travailler avec des ménages précaires** – Une expérience menée dans le Jura a permis de former des artisans volontaires au sujet de l'accessibilité des logements aux personnes âgées. Les artisans, ayant reçu cette formation, étaient ensuite identifiés par un logo et pouvaient donc être contactés directement par les bénéficiaires. Des actions de ce type pourraient être envisagées en matière d'intervention chez les ménages les plus démunis.
9. **Simplifier et rendre lisibles les labels énergétiques existants**
10. **Mieux informer les artisans de la programmation locale des OPAH**

D. CONSTRUIRE LES CONDITIONS DU FINANCEMENT ET DE L'ASSURANCE

1. **Simplifier le montage des dossiers de type FATMEE** – Ceci en poursuivant (et en s'inspirant de) la simplification du montage des dossiers « propriétaires occupants » de l'ANAH, tout en maintenant une sécurité juridique optimale dans la distribution des fonds publics.
2. **Coordonner le montage des dossiers de type FATMEE** – En mettant en œuvre une coordination des organismes et mécanismes à caractère social, d'amélioration de l'habitat et de maîtrise de l'énergie au niveau local, en impliquant, lorsque cela est nécessaire, les entreprises du territoire.
3. **Assurer le paiement des professionnels** – Y compris en ce qui concerne l'avance sur travaux, par exemple en développant des mécanismes de prise en charge financière des travaux par les associations, en prenant en compte cette nécessité dans les modalités de financement public et/ou privé des programmes (voir également, ci-dessous, le point 7).
4. **Appliquer les dispositifs de crédits d'impôt à tous les ayant droits** – Les ménages, notamment modestes, ignorent encore trop souvent que de nombreux travaux sont éligibles à un crédit d'impôt.
5. **Revoir les barèmes applicables aux crédits d'impôt** – Afin de favoriser davantage l'isolation, en tenant compte des facteurs d'amélioration réalisable chez les ménages et pas uniquement les performances des équipements (chaudières, etc.).
6. **Augmenter les montants des aides publiques spécifiques locales et nationales** – Ceci afin de dynamiser la demande. La CAPEB demande en particulier la création d'un prêt « travaux » à taux zéro pour ce faire.
7. **Créer des produits financiers spécifiques** – La capacité de remboursement étant liée aux gains prévisibles sur la consommation, ces produits pourront être développés, même pour les publics les plus modestes, après désignation des priorités par les pouvoirs publics. Ils peuvent dans certains cas prendre la forme du microcrédit. Les acteurs financiers peuvent être amenés à intervenir au niveau des commissions locales de montage et de dossiers de type FATMEE, y compris afin de rendre possibles les opérations en faveur de personnes absentes des circuits bancaires.
8. **Concevoir des produits d'assurance à coût accessible** – Ces assurances doivent couvrir, outre les garanties classiques et décennales, les prestations de conseil des opérateurs associatifs. Cela pourrait être facilité par l'action du Club de l'Amélioration de l'Habitat.

E. DEVELOPPER LE ROLE DES INDUSTRIELS, DES DISTRIBUTEURS ET DES FONDATIONS

1. **Distributeurs : assurer des missions d'information et de formation.** Les milliers de sites de distribution des matériaux sont des lieux centraux de rencontre des artisans, des industriels, des particuliers et des associations. Ils peuvent être utilisés, en fonction des

contextes locaux, pour mettre en œuvre toutes sortes de missions d'information, de formation et de sensibilisations, qu'ils assurent parfois déjà vis-à-vis des artisans, notamment en milieu urbain. Des expérimentations départementales pourraient être rapidement lancées en lien étroit avec les acteurs associatifs des territoires.

2. **Industriels fabricants : écouler gratuitement des matériaux** – Ces matériaux impropres à la vente pour cause de vices mineurs peuvent être utilisés dans les actions de formation techniques ou de réhabilitation de logements. Des procédures doivent néanmoins être définies afin d'éviter que des abus ne soient commis. Pour ce faire, le don intermédiaire à une fondation peut être une formule intéressante des points de vue opérationnels et fiscaux.
3. **Fondations : apporter le financement complémentaire décisif** – Les fondations de France et Abbé Pierre, notamment, permettent déjà d'apporter les financements complémentaires aux financements publics dont la somme ne peut dépasser 80% du montant des travaux, et donc de constituer la « clé de voûte » des projets. Une fondation nommée « Les travaux du cœur », dont la faisabilité est à l'étude, pourrait amplifier ce phénomène. Ses fonds proviendraient des entreprises des secteurs du bâtiment et de l'énergie. Les aides seraient accordées en concertation avec les acteurs locaux.
4. **Fondations : autres missions** – La fondation « les travaux du cœur » pourrait développer d'autres actions, notamment en faveur du développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou la réalisation des travaux à titre professionnel ou bénévole.

Ont participé à l'atelier : Pauline Belliot-Niget, Association Energies Durables en Ile-de-France ; Sandrine Buresi, Association GEFOSAT ; Daniel Cérézuelle, PADES ; Robert Daussy, Club de l'Amélioration de l'Habitat ; Didier Chérel, Ademe ; Isolde Devalière, Sociologue, CSTB ; Alexandre Dohy, Solfea ; Bernard Hyon, Association GEFOSAT ; Eric Lagandré, ANAH ; Michel Lavial, Consultant auprès de l'Ademe, MEDEF ; Pascal Lemonnier, PUCA, PREBAT ; François Leblanc, CAPEB ; Audrey Le Marec, Habitat et Développement ; Valérie Louberssac, Compagnons bâtisseurs ; Maurice Manceau, Groupe Point P ; Pierre Nolay, Cabinet Alpheeis ; Simon Poullaute, IDEMU ; Emmanuel Poussard, Association Energies Durables en Ile-de-France ; André [Rogès], Fondation Abbé Pierre ; Emilie Salesse-Gauthier, Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables ; Dominique Vollant, Groupe Lafarge. Débats animés par Didier Chérel et Bernard Hyon.